



Fonctionnement et rôles des membres du Bureau

Pré-requis pour être éligible

Le bureau est constitué de membres, licenciés FFCT, adhérents au Club, depuis plus de deux ans, à l'exception du Président et du Trésorier (3 ans minimum d'ancienneté).

Le Président et le Trésorier doivent appartenir à la commune pour des raisons pratiques. Outre l'adhésion au Club, une participation active aux sorties du Club est demandée.

Rôle des membres de l'équipe dirigeante, au sein du bureau

Président

Il dirige la section. Décide des réunions extraordinaires.

Il doit être en relation constante avec chaque membre du bureau et veiller à sa bonne entente. Il est le représentant de notre section auprès des interlocuteurs institutionnels tels que Monsieur le Maire mais aussi le secrétariat de la Mairie pour la location des salles, minibus et cours de gymnastique.

Il doit également organiser l'Assemblée Générale avec l'aide du Bureau et se rendre à l'A.G du Codep 40

Il est force de proposition pour les projets quels qu'ils soient au sein de notre section.

Trésorier

Il doit être en étroite collaboration avec l'ASC dont notre section fait partie.

Son rôle est de recevoir les cotisations des membres actifs de l'association, d'établir les demandes de subventions avec le Président. D'acquitter les dépenses approuvées par le Bureau ou l'en informer à la réunion suivante en cas d'urgence. D'être comptable et responsable de toutes sommes reçues ou payées dont il conserve les justificatifs. De tenir une comptabilité de toutes les recettes et dépenses pour permettre n'importe quelle recherche ou vérification. De mettre à disposition du bureau, tous les livres ou documents comptables dont il peut avoir besoin.

Secrétaire

Il doit animer le site internet. Il rédige toutes correspondance auprès des adhérents et des institutions comme le service Communication de la Mairie pour l'établissement du Bulletin Municipal.

Il organise les rendez-vous pour le programme du mois et participe à toutes décisions avec le Président. Il est chargé de la correspondance du club. Il diffuse les différentes informations (e-mail) relatives à la vie du Club.

Il rédige les convocations. Il tient à jour la liste des noms, adresses et numéros de téléphones de l'ensemble des adhérents. Il rédige les comptes-rendues de réunions.

Responsable Sécurité

La sécurité doit être une préoccupation constante de tous les membres du Club. Le respect du Code de la Route et des réglementations locales en vigueur est une obligation, et le port du casque est indispensable.

Un Responsable Sécurité doit être obligatoirement inscrit à la FFCT pour être reconnu correspondant sécurité.

Dans les sorties Club, les membres du bureau épauleront, à tour de rôle, le Responsable Sécurité. Ils apporteront une contribution active, reprise dans le « mot du correspondant sécurité » du programme mensuel du Club. A chaque réunion du bureau, le correspondant sécurité fera le bilan des actions à mener pour nous sensibiliser.

Responsable Montagne

Il établit pour la saison future le programme des sorties montagnes prévues de Mai à Octobre. Il prévoit l'organisation, l'assistance et donne les consignes sécurité à respecter impérativement. Par la connaissance acquise dans cet environnement, il reste le garant de la bonne cohésion du groupe en cas de disparité de niveau des cyclos. Il propose également au bureau et à l'assemblée un maximum de parcours pour l'année en cours

Responsable VTT

Il établit un programme de sorties spécifiques à la pratique du VTT. Les sorties prévues seront indiquées dans le programme mensuel du Club. Il établit le compte rendu des randonnées, pour l'animation du site internet.

Responsable Logistique

Son rôle est d'anticiper dans la limite des possibilités de notre section, les besoins matériels pour nos sorties exceptionnelles : les repas, les voyages ou séjours. Il soumet le prévisionnel des dépenses et des besoins au Président et au Trésorier pour approbation des comptes et présente les conclusions au bureau si des projets sont acceptés.

Règlement intérieur cyclo

En ce qui concerne les épouses des cyclos

Une participation symbolique de 3 € sera demandée.